

**Madame la Directrice Académique,  
Mesdames, Messieurs,**

Cette CAPD se tient dans un contexte particulier tant les **interrogations**, les **inquiétudes** voire les **incompréhensions** et la **colère** sont grandes sur le dossier de modification des rythmes scolaires dans le cadre de la loi de « *refondation* » de l'école.

**Le SNUipp-FSU porte depuis toujours une réelle transformation de l'école à l'écoute des élèves et de leurs enseignant(e)s !**

L'école, les élèves et les enseignants n'ont que trop souffert les années passées. Le statut quo n'est certes pas possible. **Il est grand temps de changer l'école, mais changer, c'est pour du mieux !**

**Du mieux pour les conditions d'apprentissage des élèves et la réussite de tous et toutes !**

**Du mieux pour les conditions de travail et d'exercice des enseignants !**

Cela prend du temps et nécessite qu'un vrai débat s'instaure au sein de la communauté éducative.

La volonté du ministre de passer en force le décret sur l'aménagement des rythmes scolaires, publié pendant le week-end, n'est pas acceptable. Ses déclarations à l'Association des Maires de France sur l'obligation ou non et sur le caractère gratuit ou payant des activités périscolaires issues de la réforme des rythmes qui "dépendra des collectivités locales" ne fait que renforcer la position du SNUipp-FSU de rejet de cette réforme ministérielle en l'état. **Où est l'intérêt de l'enfant pourtant vanté à coup de déclarations tonitruantes ?**

Dans le même temps, dans notre département des communes affichent unilatéralement leur décision de rentrer dans le dispositif dès 2013 et proposent des *scénarii* inacceptables tant pour les élèves que pour les personnels. Des propositions qui n'améliorent en rien ni les conditions d'accueil, ni les conditions d'apprentissage des élèves et ne favoriseront pas la réussite scolaire de tous. Des propositions qui dans le même temps dégraderont les conditions d'exercice des enseignants. Le calendrier imposé par le Ministère, choix des communes avant le 1er mars 2013 puis reporté, dénote d'une précipitation peu propice à une réflexion aboutie et globale.

Une réforme aussi complexe doit être correctement préparée et correctement financée pour améliorer concrètement le fonctionnement de l'école. Elle ne peut se faire sans, ni contre les enseignants. Cela nécessite la consultation de toutes les parties concernées et, au premier chef, les enseignants. Les conseils des maîtres, comme les conseils d'écoles doivent pouvoir se prononcer.

Le SNUipp-FSU n'accepte pas que le Ministre de l'Éducation refuse cette consultation, préférant bâcler un projet relevant plus du bricolage et du rafistolage au jour le jour que d'une réelle vision de l'école.

Mettre en avant les rythmes dans le débat public évite d'évoquer les salaires, les effectifs dans les classes, les contenus et méthodes d'enseignement, la révision des programmes, la situation des Rased, la scolarisation des élèves en situation de handicap, la situation dramatique du remplacement...

**Pour le SNUipp-FSU, cette réforme ne doit pas s'appliquer en l'état !**

**La réussite de tous les élèves est loin de dépendre uniquement des rythmes scolaires.**

Dans l'enquête réalisée par le SNUipp-FSU (plus de 24 000 réponses), si la question du travail sur 4 jours ou 4,5 jours partage la profession, les personnels placent la réforme des rythmes en toute dernière place des priorités. C'est bien la baisse des effectifs dans les classes qui reste la première priorité des collègues.

Aujourd'hui, le projet ministériel maintient les 24 heures hebdomadaires devant les élèves en rajoutant une demi-journée par semaine tout en ne diminuant pas de manière significative la journée scolaire. Le « temps d'activités pédagogiques complémentaires » choisi par le ministère ne répond pas à l'ambition portée par le SNUipp-FSU de démocratisation de l'école.

Aucun allègement du temps de travail prévu, alors que l'enquête du SNUipp-FSU chiffre à 43 heures en moyenne hebdomadaire le temps de travail des enseignants.

Ce projet met en place une inéquité territoriale selon le choix ou les possibilités des communes.

Il « botte en touche » la question de la revalorisation des enseignants : aucune revalorisation ni compensation salariale n'est pour le moment prévue. De même, la journée de carence n'est pas remise en cause.

**Cette question des rythmes fait partie intégrante des motifs du préavis de grève du 31 janvier notifiés au Ministère par le SNUipp-FSU.**

Le SNUipp-FSU, en lien avec les collègues, reste mobilisé et déterminé. Il leur demande de s'adresser aux maires et de rédiger des motions pour exiger un report de la mise en place de cette réforme à la rentrée 2014 et mettre en place une consultation des conseils d'école avant toute décision sur la commune.

La coopération de tous les acteurs partie prenante de ce dossier est indispensable.

Dans le même temps, le SNUipp-FSU continue à réaffirmer son exigence de reconnaissance du temps consacré au travail en équipe, à la préparation de la classe, aux rencontres avec les multiples partenaires de l'école... Il rappelle aussi sa demande de réduction du temps de services des enseignants et de revalorisation salariale.

**Pour une vraie « Refondation » visant la réussite de tous les élèves, il est urgent de transformer l'école en tenant compte de l'expertise et des revendications des enseignants !**

